



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 JANVIER 2025

Envoyé en préfecture le 09/01/2025

Reçu en préfecture le 09/01/2025

Publié le

ID : 028-200084531-20250108-DELIB1_080125-DE

Date de transmission de la convocation : 31 décembre 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de janvier, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjoint		X	Bruno BOBAULT
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué de Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal		X	Didier LETANG
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Didier LETANG a été nommé secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION VIDEO PROTECTION (Délibération 1-08/01/2025)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la surveillance de la commune de Margon, il est important d'assurer la sécurité des administrés et des bâtiments. Il rappelle que nos équipements actuels sont obsolètes et qu'il est nécessaire de les remplacer.

Envoyé en préfecture le 09/01/2025

Reçu en préfecture le 09/01/2025

Publié le

ID : 028-200084531-20250108-DELIB1_080125-DE

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres

- Approuve le projet
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD
- Valide le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Projet	Montant HT	Organisme	Taux	Montant
Montant des travaux	36 993.34 €	FDI	30%	11 098.00 €
		DETR	40%	14 797.34 €
		FIPD	10 %	3 699.33€
		Autofinancement	20%	7 398.67 €
TOTAL DEPENSES	36 993.34 €	TOTAL DES RECETTES	100%	36 993.34 €

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9/01/2025
et de la publication le 20/01/2025
Fait à ARCISSES, le 17/01/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

